

## **POUR INFORMATION**

Demandes d'accès à l'Eloctate, l'Alprolix et aux produits plasmatiques non offerts par la Société canadienne du sang

Lettre aux clients 2019-12

Le 17 juin 2019

## Bonjour,

En septembre, la Société canadienne du sang a lancé un programme pour que les patients qui remplissent certaines conditions puissent continuer leur traitement à l'Eloctate et à l'Alprolix. Chacun de ces patients bénéficie d'un numéro de patient et d'un numéro de contrat générés par notre système et associés à l'identifiant de patient que leur a attribué leur centre médical. Dans le cadre de ce programme, toute demande d'ouverture ou de modification de contrat doit être soumise à l'aide du nouveau formulaire **Demande d'Eloctate et d'Alprolix** (voir pièce jointe).

À compter du 31 juillet 2019, ce programme sera étendu aux patients qui nécessitent un traitement à l'aide de produits plasmatiques non offerts par la Société canadienne du sang. Les demandes d'ouverture et de modification de contrat devront être soumises à l'aide du formulaire *Demande de protéines plasmatiques de rechange* (voir pièce jointe). Cette nouvelle procédure remplace l'ancienne procédure, informelle, dont il est question dans la lettre aux clients 2018-35.

Procédure de demande d'ouverture, de renouvellement et de modification de contrat pour l'Eloctate, l'Alprolix et les protéines plasmatiques non offertes par la Société canadienne du sang :

- Remplissez et envoyez le formulaire approprié au centre de distribution dont vous relevez.
- Les demandes pour l'Eloctate et l'Alprolix portant la mention « Autre » comme critère et celles pour les protéines plasmatiques seront examinées par un comité dans les 30 jours suivant leur réception, sauf si elles sont urgentes.
- Les demandes pour l'Eloctate et l'Alprolix qui répondent aux critères préapprouvés sont exemptées d'examen. !
- Une fois l'examen terminé, une lettre indiquant la décision prise, le cas échéant, et les numéros de contrat et de patient associés au patient seront envoyés à l'auteur de la demande.
- Lorsque vous passerez commande pour ces produits, vous devrez indiquer ces numéros dans la section Commentaires des formulaires appropriés.

Nous vous recommandons de remettre une copie de la présente aux professionnels de la santé de votre établissement qui pourraient être concernés par ces informations.

Cette lettre peut être consultée sur notre site Web, au <a href="www.sang.ca">www.sang.ca</a>, dans la section **Hôpitaux**. Si vous avez des questions concernant cette lettre ou si vous souhaitez l'obtenir dans un autre format, n'hésitez pas à communiquer avec votre agent de liaison.

Le directeur de la planification de la chaîne d'approvisionnement intégrée,

Mark Newburgh!

Moul Newlyl